



En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0150 du 1 juillet 2010 page 11989
texte n° 103

AVIS

Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Cancéropôle Ile-de-France »

NOR: ESRR1014772V

Par une décision de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre du budget, des comptes publics, et de la réforme de l'Etat du 4 mai 2010, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Cancéropôle Ile-de-France » est approuvé.

EXTRAITS DE L'AVENANT
Membres

A la liste des membres du groupement est ajouté le Centre d'étude du polymorphisme humain.

Objet

Il est ajouté, aux points énumérés à l'article 2 déterminant l'objet du groupement, le point suivant :
– (k) Participer à l'information du public sur la recherche en cancérologie ;

Gouvernance

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.
Le Conseil d'administration tient lieu et place et a toutes les compétences de l'Assemblée générale.